



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230404-DEL2023-S02020-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S02/020

**Objet : Approbation de la vente aux enchères d'un autocar communal de marque IVECO.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché relatif à la mise en vente aux enchères du matériel réformé de la Commune conclu avec la société AGORASTORE pour une durée de 4 ans à compter du 13 septembre 2019 ;

Vu la vente aux enchères réussie du lot communal n°99 correspondant à un Autocar Iveco Crossway 2007, pour un montant de 16 293 euros, à un particulier ;

Considérant que les ventes de bien communaux supérieures à 4.600,00 euros doivent faire l'objet d'une approbation en conseil municipal ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 28 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAINGUY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

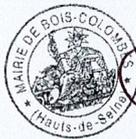
## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la vente du lot n°99 correspondant à un Autocar Iveco Crossway 2007, pour un montant de 16 293,00 euros à un particulier et le règlement de la commission à la société AGORASTORE pour un montant de 2 346,19 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves REVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 11 AVR 2023  
Et de la publication le 11 2 AVR 2023